

La reconnaissance des usages : enjeux sociaux

ALAIN REY

Dictionnaires *Le Robert*

Les enjeux dont il va être question ne sont pas ceux de la variété, qui est à l'œuvre dans toutes les langues revêtant une certaine importance, quant au nombre de locuteurs et à l'espace où ils résident. Ils dépendent des processus de « reconnaissance » de cette variété, incarnée par une pluralité de variantes identifiables.

Le domaine de la langue, en tant que système distinct – le français, le portugais, l'anglais... –, étant posé, c'est celui des usages pluriels de cette langue qui est en cause et, parmi eux, de ceux qui acquièrent ou peuvent acquérir le statut de norme. Usages et normes sont représentables par une sorte de pyramide dont la base, observable et concrète, serait formée par la totalité des discours – paroles et écrits – considérés comme appartenant à la langue définie. Le sommet, hypothétique et abstrait, de cette pyramide serait la définition ou plutôt l'image et le modèle d'un usage le plus valorisé, « bon usage » de Vaugelas pour le français de France sous Louis XIV, français de l'école pour cette même langue démocratisée au début du XX^e siècle, King's English pour l'anglais britannique, naguère, italien toscan pour l'usage littéraire, devenu langue nationale d'un État, l'Italie, cinq siècles après Dante, avec l'unification et l'indépendance du pays.

Ce sommet de la pyramide est une abstraction ou, dans une optique de jugement de valeur, une idéalité, un projet représenté géométriquement par un point, le « sommet ». La réalité, dans un tel schéma, serait plutôt la surface d'un plan, parallèle à la base, de la pyramide tronquée. Les plans plus ou moins vastes selon les coupes peuvent représenter des coupes dans le temps (le français du XVIII^e siècle, du XX^e siècle...), dans l'espace (le français d'Europe occidentale, d'Amérique du Nord, des Caraïbes, d'Afrique de l'Ouest...) ou encore dans les strates de la société, la réalité étant formée d'une combinaison de toutes les dimensions possibles de la variété¹.

Chacun de ces troncs de pyramide n'est pas une surface amorphe, mais le siège d'une sorte de champ magnétique où de nombreuses interactions ont lieu et qui sélectionne et organise les faits de langue innombrables de la base de la pyramide. Les arêtes de celle-ci, interrompues avant le sommet unique, devenu virtuel, sont comme des lignes de force représentant les

1. J'évite de recourir aux terminologies en *-lecte*, comme *sociolecte*, *topolecte*, *technolecte*, *basilecte* et *acrolecte*, que je m'efforce de ne pas employer.

tendances dominantes de la langue considérée. La représentation la plus courante de la langue et de ses principaux usages procède du sommet idéalisé vers la base. Les jugements de valeur sur les usages collectifs et sur les discours individuels et interindividuels se font le plus souvent par rapport à une norme unique posée *a priori* et abstraite, même fictive, dont chaque réalisation s'écarterait plus ou moins.

Or, si l'on respecte la démarche observation – induction, qui est celle de toutes les sciences du concret, c'est le parcours de l'observable concret des discours vers la norme sociale, celle d'un « meilleur usage » *dans un contexte social*, qui reflète les processus réels. Au contraire, l'idée d'une langue « pure », conforme à son « génie », définie comme univoque, relève des représentations et en partie de l'idéologie, voire du mythe. Souvent, cette langue idéalement unifiée est attribuée à une partie des locuteurs : ainsi, le « bon usage » de Vaugelas était fonction d'une hiérarchie géographique et sociale, à la fois politique (la Cour de Versailles) et esthétique (les « meilleurs écrivains »). Aujourd'hui, du fait de la démocratisation et du souci formel d'égalité, cet usage suprême du français est le plus souvent implicite, sauf à retrouver des critères affirmés, en général géographiques et nationaux.

Le « socialement correct » a recouvert les réalités déplaisantes de l'inégalité hiérarchisée, qui s'affichaient sans complexe sous Louis XIV. Le nom des langues, qui retrace certains aspects de leur histoire, s'est comme refermé sur une définition « régionale » par rapport à leurs usages globaux, par identification au nom et à l'adjectif de pays.

Ainsi, *français, espagnol, anglais, portugais* ont chacun deux sens, l'un lié à ces quatre langues, l'autre à quatre États-nations, alors qu'il est arrivé que la langue soit plus parlée et écrite hors de ces États : le cas du Portugal ou de l'Angleterre, par rapport aux noms linguistiques « le portugais » ou « l'anglais », est particulièrement visible, mais il est généralisable, notamment à l'espagnol, au français, au russe, à l'arabe...

La pluralité des usages majeurs de chaque « grande » langue est ainsi arbitrairement ramenée à un lieu d'origine, mais on ne peut sans nier la réalité, c'est-à-dire un ensemble de communautés vivantes, souvent organisées en États, et parlant une langue ainsi mise en partage, définir « le français » par la France, non plus que « le portugais » par le Portugal. La vision spontanée des langues, que reflète le vocabulaire hérité, n'est plus conforme au réel. Ce vocabulaire, faussement identifié à un statut national unique, révèle d'ailleurs son caractère fictif par l'origine même des mots. Ainsi, l'adjectif et nom *français, française* vient non pas du latin, langue source du roman devenu l'ancien français, mais de l'ancien bas francique, langue germanique disparue des Francs mérovingiens, où *frank* signifiait « brave », « libre » et aussi « errant » – ce qui cumule nomadisme et liberté. Le mot est passé aux dialectes romans de la moitié nord de la France actuelle, tandis que la langue francique a disparu, comme le celtique gaulois avant elle. L'adjectif *anglais, english* dans la langue, remonte à *Englaland*, « la terre des

Angles », les *Angeln* ayant pris le nom latin d'*angulus*, « angle », par lequel les Romains désignaient la côte sud-ouest du Danemark, faisant « angle » avec le Schleswig. De là à l'« Angleterre » (*England*) et de l'Angleterre à la langue anglaise, la dérive expansionniste fut planétaire, comme on sait. De même, le portugais, langue de l'immense Brésil, porte le nom du pays qui s'organise autour du port romain de *Portus Cale*, aujourd'hui *Porto*, pays dont la vocation viticole est ainsi affichée.

Ces remontées dans le temps des mots montrent que le domaine de certaines langues tend à déborder largement celui des organisations où elles sont apparues, que ce soit des territoires, des entités ethniques nomades, puis des régions, des villages, des villes, des États, des nations. On note que certains États-nations adoptent des désignations ambitieuses, les États-Unis d'Amérique revendiquant indûment le nom « américain », qui peut être remplacé avantageusement par « étatsunien ».

*

* *

La problématique que nous envisageons est donc celle de la reconnaissance, au sein d'un système de communication par la parole et l'écrit – essentiellement une grammaire et un fonds lexical –, des grands usages, qui ajoutent au fonds commun d'une langue une phonétique, des éléments lexicaux supplémentaires et des règles collectives de mise en discours particulières. J'ai souvent remarqué, dans mes relations de parole avec le français du Canada, qu'outre une sémantique lexicale différente et une phonétique partiellement autre, ce que j'appelle les stratégies de discours, reflet du mode de vie collective, étaient très divergentes. Ce qui est observable, réel, ce sont ces discours, oraux et écrits, avec toutes leurs spécificités. Le « fonds commun », quant à lui, n'est observable qu'à travers un phénomène sémiotique majeur, la communication, l'intercompréhension. Mais celle-ci est de nature continue, « analogique ». L'intercompréhension entre deux usages de la même langue peut être compromise et perturbée, partielle ou au contraire satisfaisante. Ainsi, un francophone québécois pourra ne plus retrouver « le français » dans tel usage de la francophonie africaine, ou antillaise, ou même européenne, par exemple l'usage issu des banlieues françaises baptisé de manière absurde « langage des jeunes ». Autre cas, certains usages québécois relevant de ce qu'une représentation littéraire a fait percevoir comme le « joual » ne sont pas déchiffrables immédiatement par la plupart des francophones d'Europe. Ou bien des formes de français créolisé, même légèrement, échappent à la compréhension des francophones belges, français ou québécois en vacances aux Antilles ou en Guyane. Mais il suffit le plus souvent d'une adaptation phonétique et lexicale pour restaurer l'espace commun, ce qui n'est pas possible entre langues différentes, même proches, comme le français et l'occitan, ou l'occitan et le catalan, ou le français de Nice et l'italien standard.

Le problème de la variation est plus général et plus profond : il concerne la sélection, parmi la multiplicité des usages individuels socialisés, de modèles pouvant se constituer en normes locales et sociales. Ce qui passe forcément par un système de représentation collectif, qu'il soit spontané (sentiment d'appartenance, insécurité ou sécurité linguistique, réglage de l'usage littéraire...) ou explicite (les grammaires, dictionnaires, commentaires...). Or, toute représentation collective susceptible d'être formée et décrite comme norme suppose le processus appelé *reconnaissance*.

Ce dernier est complexe et progressif, comme le dévoilent le mot français et ses équivalents partiels, la langue française étant seule à englober l'idée de « gratitude » dans la « reconnaissance », alors que l'anglais distingue *recognition*, *acknowledgment* et *gratefulness* ou *gratitude*.

Dans un de ses derniers livres, le philosophe Paul Ricœur a examiné le « Parcours de la reconnaissance ». Sa démarche, générale et philosophique, fondée non sur une théorisation, mais sur les langues naturelles, notamment le français, le grec, l'anglais et l'allemand, me semble s'appliquer parfaitement à notre problématique. En effet, la reconnaissance des variantes de la langue française commence par une identification. « Re-connaître », comme l'a montré Kant, qui emploie en allemand le latinisme *Rekognition*, c'est « relier sous la condition du temps ». L'on ne peut « reconnaître », c'est-à-dire recevoir, admettre comme vrai et identifier que ce qui se manifeste dans la durée. Or, aussi variables qu'ils soient, les phénomènes du langage supposent une inscription dans le temps. D'où l'importance d'une expérience historique pour donner sens au présent observable. La reconnaissance, de même que la connaissance, suppose à la fois la distinction – on sépare pour rendre clair, dit Descartes – et le rapprochement – on compare pour insérer ce que l'on distingue dans le réel global.

Ainsi, parmi les usages observables du français, ce que l'on fait, par distinction avec les autres usages et par comparaison dans le cadre de la langue française, c'est identifier, percevoir, mais aussi admettre, « reconnaître » au sens affectif et moral, un ensemble des façons de dire en français propre à certaines communautés. Le processus n'est jamais simple quant à la définition de l'usage ainsi reconnu : il est raisonnable de distinguer un « français d'Amérique du Nord », englobant plusieurs variantes, usage bien distinct du « français d'Europe » et du « français des Caraïbes », qui, lui, fonctionne à côté d'un créole – ce qu'on appelle *diglossie*. Mais cette reconnaissance est insuffisante pour rendre compte des différences ressenties entre un « français du Québec » et un « français acadien », par exemple. Et, de même qu'entre cantons, en Suisse romande, entre régions, en Belgique francophone ou en France, des usages nettement distincts peuvent être à leur tour « reconnus », mais peut-être à un autre niveau, certains critères étant politiques.

De cette identification, on va – et il faut – passer à une double reconnaissance : celle de soi-même, dans une identité collective qui doit être perçue, puis admise. Cette problématique est sociopolitique, le catalan et le basque sont langues « reconnues » par la Constitution de l'État espagnol, à peine tolérées par celle de la France. Le statut fédéral du Canada permet à l'identité québécoise, majoritairement exprimée en langue française, une « reconnaissance » autre que linguistique. Le français étant minoritaire au Nouveau-Brunswick, sa reconnaissance est privée de la même force institutionnelle.

Cependant, comme le montre Ricœur, le processus complet de la reconnaissance, passant par une démarche intellectuelle d'identification, puis par un processus psychosocial d'identité individuelle et collective, doit aboutir à une reconnaissance réciproque ou mutuelle. Celle-ci, en matière de langage, permet l'aménagement de toute réalité plurielle : les notions de bilinguisme, de plurilinguisme, de pluriculturalisme aussi, sont devenues un concept sociologique, une option politique au Canada, en Australie, mais aussi en Europe (surtout en Suède), sous le nom de *multiculturalisme* (voir les travaux de Charles Taylor). On peut remarquer que le concept de « multilinguisme » est demeuré descriptif, constatatif, correspondant au processus nommé *traduction*, alors que les politiques de la langue, sous le nom d'« aménagement », illustré par mon ami Jean-Claude Corbeil, font partie intégrante de ce souci de reconnaissance réciproque, qui est fondamental pour un fonctionnement moins chaotique des sociétés.

La reconnaissance des langues elles-mêmes est très inégale. La seule langue amérindienne à avoir statut officiel sur le double continent américain est le guarani au Paraguay : c'est bien peu. Celle des langues et dialectes, et même des usages spécifiques d'une langue comme le français, très forte spontanément, souvent perçue, bien ou mal, hors de la communauté concernée, est rejetée politiquement en France, du fait de l'héritage centralisateur, alors que l'Allemagne fédérale, l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni donnent statut officiel à des langues minoritaires. Langues et dialectes différents sont mieux identifiés que les usages d'une même langue : soit un pouvoir central les réduit, soit il les reconnaît : cette reconnaissance du plurilinguisme est pacifique en Suisse, conflictuelle en Belgique, molle et faible en France, malgré des revendications portant sur des usages régionaux. Les usages d'une même langue, peu divergents sous la forme écrite imprimée ou sous la forme orale médiatisée (radio, télévision), beaucoup plus sous la forme orale spontanée, sensibles surtout dans le lexique et la phraséologie, sont très souvent ignorés et mal perçus par les locuteurs eux-mêmes.

La prise de conscience des langues et des usages est liée aux modifications générales des sociétés. Ce qui fut vrai de langues dominées en Europe (le serbe, le norvégien, le catalan ne se sont « reconnus » au sens fort que tard aux XIX^e et XX^e siècles), l'est devenu ou le devient pour les « grands usages » de quelques langues. L'histoire des dictionnaires et des grammaires en est témoin, pour l'anglais des États-Unis à partir de Noah Webster, pour le français

québécois en une suite impressionnante de travaux qui commencent très tôt, pour l'espagnol et le portugais en Amérique centrale et méridionale avec des dictionnaires spécifiques.

Ce n'est pas la variété ou les variétés d'usage observables et observées par les linguistes qui sont en cause, mais la reconnaissance collective de ces usages. En termes de sociolinguistique et de sociologie, c'est le passage de l'usage perçu – bien ou mal, et souvent mal – à la norme acceptée, après avoir été revendiquée, mais aussi correctement décrite.

*

* *

Le thème des enjeux de cette « reconnaissance » étagée – intellectuelle, affective, politique, institutionnelle – devient dès lors très visible. Il est évidemment linguistique, dans la mesure où la reconnaissance d'une norme légitime, qui est d'ailleurs source de nombreux problèmes, est nécessaire à la stabilisation d'un modèle de langue pour les activités collectives. Il suffit de songer à l'impact de ce passage à la norme sur la pédagogie et l'école, sur la communication de masse par les médias, sur la communication politique, sur le droit de la langue, domaine que la loi 101 a contribué à développer.

Comme les fonctions d'expression et de communication sont assumées par les usages d'une langue – à côté des autres systèmes sémiotiques, images, musique, corps... –, les enjeux sont aussi extralinguistiques : la psychologie collective se trouve modifiée, déjà par la revendication d'un usage propre, puis par son acceptation. En France même, on constate un désir d'identité régionale d'autant plus fort que la pratique effective d'une langue (breton, basque, occitan...) ou d'un dialecte est menacée. Le sentiment d'appartenance à une région va s'incarner dans un usage « régional » du français, tout autant en Europe qu'en Amérique, en Afrique ou dans le Pacifique. La quantité considérable d'ouvrages, surtout lexicaux, décrivant (bien ou mal) un usage particulier du français d'Europe (cantons suisses, usage bruxellois ou liégeois, usages d'une région ou même d'une ville – en France, Bordeaux, Marseille, Saint-Étienne, Brest, Lille...) est un indice de ces prises de conscience et revendications d'identité. Il en va de même pour les usages du français en Afrique, depuis l'*Inventaire* coordonné par Danièle Racelle jusqu'aux nombreux lexiques dont A. Queffelec s'est occupé. Mais ces « reconnaissances » psychosociales ne vont pas forcément jusqu'à celle d'une *norme* soutenue par une institution politique. Ni le canton de Genève, ni celui de Vaux, ni les régions françaises de Bretagne, d'Alsace, ou celle appelée de manière disgracieuse Paca ne songent à instaurer une norme précise pour sa variante du français, pourtant de mieux en mieux perçue et représentée par la littérature (celle qu'on dit « régionaliste »).

La situation est évidemment différente quand une communauté francophone dispose d'une reconnaissance politique, qu'il s'agisse d'un État-nation ou d'un État fédéré. Parfois, la situation sociolinguistique est plus pertinente que la politique : le français mauricien (Maurice étant un État indépendant) et celui de la Réunion, qui dépend de la France, ne sont pas très différents. Cependant, l'histoire montre que l'indépendance politique peut modifier le statut des langues et des usages. Ce n'est pas seulement vrai dans la décolonisation, mais aussi dans la disparition des grands empires. Ainsi, la langue ukrainienne, relativement dépréciée par rapport au russe au temps de l'URSS, a retrouvé une vitalité nouvelle avec l'indépendance. Une autonomie régionale peut stimuler fortement une langue : le catalan, le basque et le galicien en ont bénéficié en Espagne. Mais ces processus ne sont pas automatiques au Royaume-Uni, les usages du celtique en Écosse ou au pays de Galles n'ont pas pris le dessus sur l'usage local de l'anglais malgré l'autonomie politique accordée à ces régions. Reste à savoir si le statut des usages régionaux de l'anglais, déjà bien reconnus et décrits – notamment l'anglais d'Écosse –, bénéficie vraiment de la situation politique.

Les enjeux dont nous parlons sont importants sur un plan toujours actif en matière de langue et d'usage, celui de la culture. Quand une littérature élabore une représentation clairement différente d'un usage identifié et revendiqué dans une langue, l'impact sur la psychologie collective est toujours grand. En France, l'argot, puis ce qu'on appelle à tort le verlan, ou même la langue familière spontanée orale (celle que Raymond Queneau représente) au Québec, le joual, quelles que soient les critiques, par leur affichage littéraire – et peu importe si l'image était fidèle ou un peu forcée – ont fait bouger le sentiment global de la langue, en forçant à reconnaître la pluralité des usages et à en identifier un comme propre à la communauté.

On doit aussi mentionner les enjeux dans chaque domaine d'expression, domaines organisés par des terminologies, qui sont clairement économiques, technoscientifiques, juridiques et se répercutent sur la vie quotidienne et son ressenti. Sur ce point, on peut noter que, tandis que l'usage général familial s'émancipait du modèle abstrait du « français », calqué sur les représentations européennes, les langages de spécialité, au Québec, par élimination d'une anglicisation terminologique devenue massive, se rapprochaient d'un modèle élargi et donc de l'usage européen.

Le fait que les usages spéciaux du français en Belgique, en France, peuvent aboutir à des pidgins d'entreprise monstrueux² est certainement regrettable, mais il est d'une autre nature. Il s'agit de formes artificielles, propres à des milieux très minoritaires et qui restent au niveau du discours, sans s'organiser en usage stable.

Seuls les usages largement collectifs, stables, transmis de génération en génération, peuvent prétendre à une reconnaissance sociale sous forme de norme. Se posent alors les problèmes qu'on désigne par une expression ambiguë, la « qualité de la langue ». C'est précisément pour pouvoir définir cette « qualité » que les usages spécifiques du français, après sélection, doivent s'organiser en une norme sociale acceptée par tous.

Les jargons anglicisés de la publicité ou de certaines entreprises ne font pas partie de la norme européenne, belge, suisse ou française de la langue, pas plus que les formes pidginisées du français en Afrique (le nouchi de Côte d'Ivoire) ne font partie des normes du français des pays d'Afrique. Ces phénomènes marginaux affectent tous les usages des langues et ne peuvent entrer dans la définition des normes.

L'institutionnalisation d'un usage en norme suppose un travail linguistique, pédagogique de sélection, mais aussi d'enrichissement, comme l'ont montré les écrivains et les imprimeurs français de la Renaissance. La « défense et illustration » de l'usage du français en Amérique est engagée. Elle ne peut que bénéficier au Québec, comme à la langue française dans sa dimension mondiale, et elle implique celles d'autres usages, quels que soient leurs supports politiques.

Dans l'image que je me fais des langues et de leurs normes, la sociopolitique et l'esthétique littéraire jouent des rôles complémentaires, tous deux essentiels. Et parfois, comme dans les œuvres magnifiques de Césaire, de Glissant, où l'esprit du créole nourrit le français, c'est la culture qui se substitue à la politique pour faire exister une norme, image magnifiée d'un usage reconnu, symbole vivant d'une identité collective.

2. Je ne résiste pas au plaisir pervers de citer ce cas pathologique, transmis par un ami informaticien :

> Reporting consolidé projets

FMA (et PDU, à qui je dois encore annoncer cette bonne nouvelle) consolide(nt) l'information de vos dashboards, à fréquence mensuelle sous la forme d'un slide standard booster (majors achievements, issues, risks, next step) pour chacun des thèmes suivants : [...]

Ces slides seront donc maintenus mensuellement et utilisés comme input au steering IRP et éventuellement au SPO.

Comme expliqué, le steering IRP actuel a été splitté, l'un est maintenant dédié au service delivery global IRP, l'autre aux projets clients. [...]

(François, c'est short notice pour lundi, fais ce que tu peux.).